

CERTIPHYTO – DENSA

Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques
Catégorie « Décideur Non Soumis à Agrément »



**FONLABOUR
FLAMARENS**
CAMPUS DES POSSIBLES

PRÉSENTATION

| | |
|-------------------------------|--|
| Code RS | RS5655 – Répertoire Spécifique (France Compétences) |
| Certification | Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques |
| Certificateur | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire |
| Type de formation | QUALIFIANTE – CERTIFIANTE |
| Disponibilité | Formation initiale ou renouvellement |
| Format | À distance ou en présentiel |
| Durée – Initial | 14 heures |
| Durée – Renouvellement | 7 heures |
| Tarif – Initial | 350 € |
| Tarif – Renouvellement | 200 € |
| Financement | OCAPIAT / VIVEA / CPF |
| Contact | Frédéric POUSTHOMIS – 06 21 22 07 38 |
| Validité du certificat | 5 ans – renouvelable |

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Objectif n°1 : Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour la santé et l'environnement.
- Objectif n°2 : Définir et mettre en œuvre des stratégies de prévention et de protection.
- Objectif n°3 : Intégrer des méthodes alternatives pour réduire l'utilisation des produits chimiques.

À l'issue de la formation, vous recevrez une attestation permettant de demander le Certiphyto sur le site Service-Public.gouv.fr.

PRÉREQUIS

| | |
|-------------------------------|---|
| Prérequis diplôme | Aucun prérequis de diplôme exigé |
| Prérequis linguistique | Maîtrise de la langue française (lecture/écriture) nécessaire pour l'évaluation |
| Renouvellement | La présentation du certificat initial délivré par la DRAAF est obligatoire |
| Voie d'accès | Formation continue uniquement |

CONTENU DE LA FORMATION

1. Réglementation et sécurité environnementale

Réglementation :

- Présentation du plan Écophyto et nouveautés législatives

CERTIPHYTO – DENSA

Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques
Catégorie « Décideur Non Soumis à Agrément »



- Produits phytopharmaceutiques : définitions, réglementation, règles d'utilisation, consignes, responsabilités, spécificités des lieux publics et choix politiques locaux
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Mise en forme des consignes et traçabilité

Sécurité environnementale :

- Types de pollution et dangers pour l'environnement : faune et flore, biodiversité, eau, rémanence, usagers, habitations
- Les types de contamination et de pollution
- Prévention des risques et pratiques de limitation d'usage et de dispersion des produits phytopharmaceutiques – interactions eau, sol et air
- Comparaison et choix des produits en fonction de leurs caractéristiques et de leurs toxicités

2. Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public

- Les produits phytopharmaceutiques : dangerosité, intoxications et voies de pénétration, devenir des produits dans l'organisme, e-phy
- EPI et conduite à tenir en cas d'accident ou d'intoxication
- Transport, stockage, préparation et manipulation
- Étalonnage et réglage du pulvérisateur
- Pratiques de limitation de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Évaluation d'un local phyto

3. Réduction de l'usage et méthodes alternatives

- Gestion différenciée des espaces verts : définition, principes, enjeux, exemples
- Référentiel et appui sur le support pédagogique expérimental de Fonlabour
- Reconnaissance des prédateurs naturels et des ravageurs
- Respect des zones pour prédateurs et augmentation des auxiliaires naturels
- Méthodes de biocontrôle (création et respect de zones pour prédateurs naturels)
- Notion de biodiversité
- Techniques de lutte biologique et lutte intégrée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

| | |
|-----------------------------|---|
| Type d'évaluation | Questionnaire à choix multiples (QCM) en ligne – évaluation nationale |
| Adaptation | Déclinée selon la catégorie de certificat visée et le secteur d'activité du stagiaire |
| En cas de réussite | Le candidat joint le bordereau de score à sa demande de certificat sur service-public.fr |
| En cas d'échec | Suivi d'une formation complémentaire + attestation signée par l'organisme de formation |
| Validation finale | La DRAAF valide la demande de certificat – le certificat est édité sur service-public.fr |
| Validation partielle | Non applicable |

CERTIPHYTO – DENSA

Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques
Catégorie « Décideur Non Soumis à Agrément »



FORMATEURS

Nos formateurs sont certifiés par l'INMA (Institut National de la Médecine Agricole) et habilités par l'Acta pour dispenser la formation Certiphyto. Ils exercent au quotidien dans le secteur du paysage, agricole et des collectivités territoriales, et apportent une pédagogie ancrée dans les réalités de terrain.

Contact : Frédéric POUSTHOMIS – Tél : 06 21 22 07 38

FINANCEMENT ET ACCESSIBILITÉ

| | |
|-------------------------------|---|
| OPCA / OPCO | OCAPIAT (salariés agricoles) – VIVEA (exploitants agricoles) |
| CPF | Éligible au Compte Personnel de Formation |
| Accessibilité handicap | Contact référent handicap : cfppa.albi@educagri.fr |
| Démarche Qualité | Établissement certifié Qualiopi – certification reconnue par France Compétences |

BASE LÉGALE ET RÉFÉRENCES

| | |
|-----------------------------------|---|
| Codes NSF | 211 – Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures / 211r – Protection des cultures |
| Formacode | 21006 – Protection phytosanitaire |
| Texte fondateur | Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 (modifié) |
| Arrêté | Arrêté du 29 août 2016 – modalités d'obtention du certificat individuel |
| Début parcours certifiants | 01/01/2022 |
| Échéance enregistrement RS | 31/12/2026 |
| Lien France Compétences | https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5655/ |
| Lien Chlorofil | https://chlorofil.fr/diplomes/certifs-reglementes/certiphyto |

Document généré à partir de la fiche RS5655 – France Compétences. Campus Fonlabour-Flamarens – CFPPA du Tarn – tarn.educagri.fr/fpca